

Loi sur les télécommunications

Notification d'une procédure de révocation

Une procédure de révocation, basée sur la législation des télécommunications, a été introduite à l'encontre de la/des personne/s suivante/s:

Ouverture de révocation

- Zaghet Christine, Route de Brégny 137, F-74250 Viuz-en-Sallaz

Le courrier mentionné peut être demandé par le destinataire dans les 15 jours qui suivent la publication dans la Feuille fédérale à l'adresse suivante:

Office fédéral de la communication

Numérotation et adressage

Rue de l'Avenir 44

2501 Bienne

Tél. +41(0)32 327 55 11

Fax direct +41 (0)32 327 55 28